

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2024-836**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues boulevard du Marechal Leclerc à l'occasion de travaux de sondages réalisés dans le cadre de la création d'un belvédère,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 25 novembre 2024 au 29 novembre 2024

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera soit par feux tricolores ou par chaussée rétrécie du 25 novembre 2024 au 29 novembre 2024 :

- *Boulevard Marechal Leclerc, au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt et un novembre deux mil vingt-quatre

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal  
Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex  
tél. 02 31 10 10 10 - fax 02 31 92 02 34 - ateliersmunicipaux@mairie-bayeux.fr

